







# Procedure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Directive	2021/0213(CNS) En attente de la décision de la commission parlementaire
Directive sur la taxation de l'énergie	
Sujet 2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises 3.60.01 Combustibles solides, charbonnages, industrie minière 3.60.02 Industrie pétrolière, carburants 3.60.03 Gaz, électricité, gaz naturel, biogaz 3.60.05 Energies douces et renouvelables 3.60.08 Efficacité énergétique 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.15 Fiscalité de l'environnement	
Priorités législatives <a href="#">Déclaration commune 2022</a> <a href="#">Déclaration commune 2023-24</a> <a href="#">Déclaration commune 2021</a>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b> <a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>	<a href="#">ECR</a> <a href="#">VAN OVERTVELDT</a> <a href="#">Johan</a>	12/09/2024
		Rapporteur(e) fictif/fictive <a href="#">EPP</a> <a href="#">MARTUSCIELLO Fulvio</a> <a href="#">S&amp;D</a> <a href="#">ECKE Matthias</a> <a href="#">PFE</a> <a href="#">POKORNÁ JERMANOVÁ</a> <a href="#">Jaroslava</a> <a href="#">Renew</a> <a href="#">KULMUNI Katri</a> <a href="#">Greens/EFA</a> <a href="#">PETER-HANSEN</a> <a href="#">Kira Marie</a> <a href="#">The Left</a> <a href="#">TRIDICO Pasquale</a>	
	Commission au fond précédente		
	<b>ECON</b> <a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>	 <a href="#">VAN OVERTVELDT</a> <a href="#">Johan</a>	01/09/2021
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ENVI</b> <a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>		
	<b>ITRE</b> <a href="#">Industrie, recherche et énergie</a> (Commission associée)		
	<b>TRAN</b> <a href="#">Transports et tourisme</a>		

	<b>AGRI</b> <a href="#">Agriculture et développement rural</a>		
	<b>PECH</b> <a href="#">Pêche</a>		
	Commission pour avis précédente		
	<b>ITRE</b> <a href="#">Industrie, recherche et énergie</a> (Commission associée)		28/09/2021
		 <a href="#">HAJŠEL Robert</a>	
	<b>ENVI</b> <a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>TRAN</b> <a href="#">Transports et tourisme</a>		29/10/2021
		 <a href="#">GRAPINI Maria</a>	
	<b>AGRI</b> <a href="#">Agriculture et développement rural</a>		15/02/2022
		 <a href="#">HLAVÁČEK Martin</a>	
	<b>PECH</b> <a href="#">Pêche</a>		30/11/2021
		 <a href="#">MATO Gabriel</a>	
	Commission pour avis sur la technique de la refonte	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>JURI</b> <a href="#">Affaires juridiques</a>		
	Commission pour avis sur la technique de la refonte précédente		
	<b>JURI</b> <a href="#">Affaires juridiques</a>		01/07/2021
		 <a href="#">AUBRY Manon</a>	
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Fiscalité et union douanière</a>	Commissaire GENTILONI Paolo	

Evénements clés			
14/07/2021	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2021)0563</a>	Résumé
07/10/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/11/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/0213(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Refonte
Instrument législatif	Directive

Base juridique	Règlement du Parlement EP 113; Règlement du Parlement EP 57_o; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 192-p2-a2
Etape de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission parlementaire	ECON/10/00151

## Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2021)0563</a>	14/07/2021	EC	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2021)0663	15/07/2021	EC	
Document annexé à la procédure	SWD(2021)0640	15/07/2021	EC	
Document annexé à la procédure	SWD(2021)0641	15/07/2021	EC	
Document annexé à la procédure	SWD(2021)0642	15/07/2021	EC	
Comité des régions: avis	<a href="#">CDR4801/2021</a>	28/04/2022	CofR	

## Directive sur la taxation de l'énergie

**OBJECTIF** : restructurer le cadre de l'Union pour la taxation des produits énergétiques et de l'électricité (refonte).

**ACTE PROPOSÉ** : Directive du Conseil.

**RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN** : le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

**CONTEXTE** : la taxation des produits énergétiques et de l'électricité joue un rôle important dans le domaine de la politique climatique et énergétique. Les règles harmonisées fixées par la directive 2003/96/CE restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité (directive sur la taxation de l'énergie ou DTE) visent à assurer le bon fonctionnement du marché intérieur. Toutefois, depuis l'adoption de la DTE, le cadre sous-jacent de la politique climatique et énergétique a radicalement changé et la directive n'est plus alignée sur les politiques actuelles de l'UE.

Le pacte vert pour l'Europe a lancé une nouvelle stratégie de croissance qui vise à transformer l'UE en une société équitable et prospère, dotée d'une économie moderne, économe en ressources et compétitive. La «[loi européenne sur le climat](#)» a rendu juridiquement contraignant l'objectif de neutralité climatique de l'UE d'ici à 2050.

La Commission présente un ensemble complet de propositions interdépendantes dans le cadre du paquet «Ajustement à l'objectif 55» de sorte à permettre à l'Union de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport à 1990. Ce paquet législatif est la composante la plus complète des efforts déployés pour mettre en œuvre le nouvel objectif climatique ambitieux de 2030 auquel tous les secteurs économiques et toutes les politiques devront contribuer.

La proposition de refonte fait partie de ce paquet car elle se concentre sur les questions environnementales et climatiques afin de soutenir l'engagement de la Commission à relever les défis liés à l'environnement et à atteindre les objectifs nationaux de l'UE en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction de la pollution atmosphérique.

**CONTENU** : la proposition de directive vise à aligner la taxation des produits énergétiques sur les politiques de l'UE en matière d'énergie et de climat, à promouvoir les technologies propres et à supprimer les exonérations obsolètes et les taux réduits qui encouragent actuellement l'utilisation des combustibles fossiles. Les nouvelles règles visent à réduire les effets néfastes de la concurrence fiscale dans le domaine de l'énergie, en contribuant à garantir aux États membres les recettes des taxes vertes, qui sont moins préjudiciables à la croissance que les taxes sur le travail.

La Commission propose avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- la mise en place d'une nouvelle structure des taux de taxation de l'énergie basée sur le contenu énergétique des produits énergétiques et de l'électricité, ainsi que sur leur performance environnementale: la taxation basée sur le contenu énergétique fournit une meilleure référence pour comparer les différents produits énergétiques et l'électricité et élimine le traitement fiscal désavantageux que peuvent subir actuellement certains produits, comme les biocarburants. Les taux minimaux seraient établis sur la base du contenu énergétique (exprimé en euros par gigajoule) de chaque produit;

- le regroupement des produits énergétiques et l'électricité dans des catégories générales par type, selon un classement tenant compte du contenu énergétique et de la performance environnementale de façon à ce que les combustibles et carburants les plus polluants soient les plus taxés. Les États membres devraient reproduire ce classement au niveau national. L'électricité devrait toujours figurer parmi les sources d'énergie les moins taxées afin de favoriser son utilisation, notamment dans le secteur des transports;

- l'élargissement de la base d'imposition définie dans la directive en intégrant davantage de produits dans le champ d'application et en supprimant certaines des exonérations et réductions existantes. Il serait toujours possible d'appliquer certains taux réduits, tels que ceux applicables à l'électricité ou aux produits énergétiques avancés produits à partir d'énergies renouvelables et aux industries du secteur primaire telles que les exploitations agricoles;

- des niveaux minimaux de taxation différents pour les carburants, les combustibles et l'électricité. Sur une période de dix ans, les taux minimaux applicables à ces carburants augmenteraient progressivement tandis que les carburants à faible intensité en carbone destinés à ces

secteurs bénéficieront d'un taux minimal nul pour encourager leur utilisation;

- la taxation des produits énergétiques et d'électricité utilisés par les aéronefs et les navires. Les produits énergétiques et l'électricité fournis pour la navigation aérienne intracommunautaire (à l'exception de ceux fournis pour les vols de fret uniquement) et pour la navigation fluviale intracommunautaire, y compris la pêche, devraient être taxés ;

- la possibilité d'exonérations fiscales pour certains produits ou pour l'électricité provenant de certaines sources telles que l'électricité d'origine renouvelable, les carburants renouvelables d'origine non biologique, etc.

Transparence				
GRUFFAT Claude	Rapporteur(e) fictif/fictive	ECON	30/03/2023	Client Earth
KOVAŽIĆ Ondřej	Rapporteur(e) fictif/fictive	ECON	14/06/2022	COGEN Europe
GUSMÃO José	Rapporteur(e) fictif/fictive	ECON	30/03/2022	Indústria Cimenteira
VAN OVERTVELDT Johan	Rapporteur(e)	ECON	18/03/2022	BUSINESSEUROPE
KOVAŽIĆ Ondřej	Rapporteur(e) fictif/fictive	ECON	09/03/2022	Airlines for Europe
KOVAŽIĆ Ondřej	Rapporteur(e) fictif/fictive	ECON	24/01/2022	Hydrogen Europe
KOVAŽIĆ Ondřej	Rapporteur(e) fictif/fictive	ECON	13/01/2022	Eurogas
KOVAŽIĆ Ondřej	Rapporteur(e) fictif/fictive	ECON	12/01/2022	Cruise Lines International Association Europe
VAN OVERTVELDT Johan	Rapporteur(e)	ECON	11/01/2022	Koninklijke Belgische Redersvereniging
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	07/12/2021	EUROGAS aisbl
GUALMINI Elisabetta	Membre	22/10/2024	European Ceramic Industry Association	
ZANNI Marco	Membre	22/03/2024	Assarmatori	
GUALMINI Elisabetta	Membre	09/02/2024	European Ceramic Industry Association	